

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 21 (1892)

**Heft:** 6

**Artikel:** À travers nos écoles : extrait du carnet scolaire d'un inspecteur [suite]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1039515>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ments du traité des surfaces et des solides et par des notions d'arpentage.

7<sup>e</sup> *Suchet*, instituteur, Géographie du canton de Fribourg. Lauther, 1840; 8<sup>e</sup> *Aeby, coadjuteur*, Abrégé élémentaire de l'Histoire suisse, d'après l'allemand de Bannwart. Fribourg, Schmidt-Roth, 1846. 9<sup>e</sup> Géographie des écoles de Marie; 10<sup>e</sup> *Thürler*, Eléments de comptabilité (lithographié); 11<sup>e</sup> Modèles d'ériture française d'après Boissonas (lithographiés par Haller, Berne, en 1829, sur la demande du gouvernement).

12<sup>e</sup> Parallélogrammes, c'est-à-dire tableaux lithographiés;

13<sup>e</sup> Caractères mobiles et chiffres mobiles collés sur de petits cartons ou sur bois pour apprendre à connaître les lettres et les chiffres.

14<sup>e</sup> *Labastrou*, Carte murale du canton de Fribourg.

15<sup>e</sup> Nouvelle carte du canton publiée par le Département militaire en 1842.

#### ÉCOLES ALLEMANDES

1<sup>o</sup> Die Strassbürger Tabellen für Anfänger im Lesen (Strassberg bei Levrault); 2<sup>o</sup> Diözesen Katechismus; 3<sup>o</sup> Biblische Geschichte von Christoph Schmid; 4<sup>o</sup> Galura Bernhard, Bischof von Anthedon (1856 als Bischof von Brixen) Lehrbuch der christlichen Wohlgezogenheit. Ein Lesebuch für die deutschen Schulen. Freiburg, Piller, 1831. 5<sup>o</sup> *Jungo*, (Lehrer in Freiburg) Anfangsgründe der deutschen Sprache zum Gebrauche der Primarschulen des Kantons Freibourg, bei Piller, 1839. Preis 3 1/2 batz; 6<sup>o</sup> *Meyer*, (Kapelan in St Antoni) Deutsche Grammatik 1843; 7<sup>o</sup> *Meyer*, (Kapelan) Arithmetik, 1843;

8<sup>o</sup> *Chappuis*, Elemente des Rechnens, übersezt von Kuenlin. Freibourg, Piller, 1827.

9<sup>o</sup> *Bannwart*, Schweizer-Geschichte.

10<sup>o</sup> Deutsche Schreibvorlagen von Luzern.

11<sup>o</sup> Karten wie in französischen Schulen. (Elle manquait ordinairement.)

(A suivre.)

---

## A TRAVERS NOS ÉCOLES

Extrait du carnet scolaire d'un inspecteur

---

### IV

LE SEMESTRE D'ÉTÉ. — Les grands, — *les meilleurs*, — sont partis, M. l'Inspecteur! Il ne me reste plus rien! — Mais comment plus rien? — Il ne me reste plus que ces quelques bambins-là? Que veux-je faire avec ça? — Avec tout ce

petit monde-là, avec ces jeunes arrivés surtout, vous pouvez faire beaucoup, si vous le voulez. Les plus grands suivront un programme, court et simple, que vous avez sans doute déjà tracé au moins pour le présent mois. Pour le français, et les autres branches, vous vous servirez le plus souvent possible du *Livre de lecture*. Pour l'arithmétique et la géométrie, vous ferez de fréquentes récapitulations, et même des mesurages en plein air. Quant aux *petits*, — qui sont au cours élémentaire, — ils formeront plus tard l'avenir de votre école. C'est une charmante pépinière, qui réclame vos soins les plus assidus et les plus intelligents. Profitez de ce semestre pour leur apprendre à lire, afin qu'à l'arrivée du semestre d'hiver, tous, ou presque tous, puissent suivre avec les élèves de 2<sup>me</sup> année, et ne former ainsi qu'un seul cours inférieur pour toutes les leçons de langue et d'écriture. Donc, pas de découragement. Mais de la volonté, de l'énergie et du savoir-faire. Comme pour le semestre d'hiver, établissez bien votre programme, subdivisez-le par mois et même par semaine. Ne laissons rien, ni au caprice, ni au hasard. Nous éviterons ainsi bien des pertes de temps, et les tâtonnements comme les hésitations deviendront impossibles.

DICTÉE ET ANALYSE GRAMMATICALE. — Ceci se passe à l'école de X. Le maître vient de faire une dictée à perte de vue sur *Les puissances maritimes*. Titre pompeux et brillant, s'il en fut jamais ! Un simple morceau, puisé dans le *Livre de lecture* ou dans la *Bible* eût mieux fait notre affaire, et sans doute aussi celle des enfants, qui n'avaient guère compris ce qu'ils venaient d'écrire. Mais passons.

L'épellation terminée, on commence l'analyse, et voici comment :

A tour de rôle et sans interruption aucune, les élèves crient à tue-tête : LES, *article simple féminin pluriel*; PUISSANCES, *nom commun féminin pluriel*; MARITIMES, *adjectif*, etc... Et plus loin : DANS *conjonction*. Non pas ! s'écrie le maître; *dans* est proposition. Ce bon maître a raison, pensais-je, mais pourquoi cette subtile distinction grammaticale, surtout dans une école primaire ? Tout ce bagage de science est sans profit et sans résultats pratiques pour l'école. Passe encore si cela ne s'apprenait pas au détriment de choses plus importantes et qui seront plus tard fort utiles aux enfants de nos classes populaires. Non pas que nous soyons systématiquement hostile à tout enseignement grammatical. Telle n'est pas notre pensée, car nous savons fort bien qu'une langue repose sur des règles qu'il faut connaître, et pour les connaître, il faut les étudier. Ce que nous critiquons et ce que nous ne pourrons jamais admettre, ce sont ces leçons machinales et routinières, où trop souvent l'enfant ne joue qu'un rôle tout-à-fait passif. Ce que nous voudrions voir partout, c'est un enseignement vivant, animé, où tous les élèves jouent un rôle actif.

Voyez, par exemple, ce qui se passe dans la classe de Z. Là, le maître puise ses dictées dans les livres d'école, et, par-ci par-là, il prend ses thèmes d'orthographe dans un petit recueil de dictées qu'il a composées lui-même et qu'il agrandit chaque année par de nouvelles adjonctions. Avant la dictée, qui a été lue au préalable, le maître a soin d'attirer l'attention des élèves sur les principales difficultés orthographiques ou grammaticales. Les mots offrant quelques difficultés sont épelés ou écrits le plus souvent au tableau noir, après que le sens en a été expliqué, — d'un mot on rappelle la règle de grammaire à appliquer. Il y a surtout la parole du maître et le tableau noir. De cette façon, la dictée devient un exercice réel d'orthographe, de grammaire et de lexicologie, c'est-à-dire une vraie leçon de français.

**DISCIPLINE.** — On dit, M. l'instituteur, que vous frappez trop vos élèves; est-ce vrai? — M. l'Inspecteur, il est difficile de ne pas s'oublier quelquefois avec certains enfants. — Je le sais bien; il est de ces natures revêches, vicieuses, qui demandent parfois de sévères punitions corporelles. Mais ce n'est pas à vous qu'appartient le droit d'infiger de mauvais traitements. Lo loi et le Règlement scolaires vous le défendent du reste formellement. Sans doute, certains parents vous diront peut-être : « Mon enfant est méchant; frappez-le seulement! » Ne prenez pas cela pour de la bonne monnaie. Laissez aux familles le soin de frapper, si elles le jugent à propos. Elles ont le droit de manier la verge, mais pas vous. Et d'ailleurs, le Règlement ne vous arme-t-il pas suffisamment pour corriger vos élèves? Obéissons au Règlement d'accord avec la loi, avec la raison, avec le cœur. Soyons toujours dignes et maîtres de nous-même. Tenez! voici un trait que j'ai lu, il y a quelque temps déjà, dans un journal :

Un jeune instituteur était à la tête d'une nombreuse école. Il aimait ses élèves et voulait leur bien. Le petit B., enfant de onze ans, était paresseux et mutin. A bout de patience, un jour, le pauvre instituteur lui donne un soufflet. L'enfant, voulant parer le coup, porte la main à la tête. Cette main tenait un porte-plume. La plume pénètre dans la tempe, et le porte-plume y reste fiché. Pâle de frayeur, le maître s'empresse de retirer le porte-plume. La plume reste! Enfin, elle est extraite, mais le sang coule. L'instituteur amène le petit vers sa femme. On lave la plaie. Ce ne sera rien! — « Ce n'est rien » dit l'enfant lui-même, qui avait pour son maître une grande affection.

Des larmes roulaient dans les yeux de l'instituteur. Se détournant, il joignit convulsivement les mains et, regardant le ciel : « Oh! merci mon Dieu! Je pouvais tuer cet enfant! Non, je le jure! jamais! jamais je ne frapperai plus! »

Il a tenu parole, le jeune régent. Et aux maîtres qui l'entourent, pensant au petit B., il répète avec un accent de profonde conviction : « Ne frappez jamais, jamais! »

C'EST UNE MANIE. — M. X. est un instituteur intelligent et dévoué, et qui désire faire avancer ses élèves coute que coûte. Malheureusement, il a la manie de toujours commencer les réponses de ses élèves, qui vous débitent parfois de fameuses balourdises. Ecoutez celle-ci :

Le maître avait demandé à ses élèves : « Où vont les enfants qui sont méchants ? Pas de réponse. Mais, vous le savez bien pourtant ! Voyons, mon ami, vous savez-vous : En, en... *en nan...* — En Angleterre ! répond naïvement, — ou peut-être malicieusement, — un jeune petit blondin, blotti au coin d'un banc. Et chacun de rire aux éclats. Tant pis ! A l'avenir, contentons-nous de poser la question et surtout de bien la poser. Et il n'y aura plus de désopilants quiproquos.

---

## INSTRUCTION RELIGIEUSE

---

Bien que tous les instituteurs aient reçu la circulaire suivante, nous croyons néanmoins devoir la publier :

La réunion annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation, qui a eu lieu à Fribourg le 9 juillet 1891, a été très fréquentée et rehaussée en particulier par la présence du premier Pasteur du diocèse. Notre nouvel Evêque a daigné assister à la séance, donner des directions excellentes au corps enseignant et l'assurer de sa sympathie et de sa haute bienveillance.

L'une des questions à l'ordre du jour : « De l'importance de l'instruction civique et de son enseignement à l'école primaire, » a provoqué une longue discussion. On a cru devoir à ce propos soulever d'autres points se rattachant indirectement à l'objet de la délibération, agités depuis quelque temps dans des cercles restreints et qu'il était opportun de soumettre une bonne fois à un débat loyal et sérieux.

En 1879 déjà, la Société fribourgeoise d'éducation a exprimé le désir de voir faire un livre de lecture, propre au canton de Fribourg, et divisé en trois volumes correspondant aux trois cours de l'école primaire. Les autorités scolaires se sont empressées d'arrêter les mesures nécessaires pour répondre à ce vœu.

Le *Syllabaire* ainsi que le Manuel de lecture destiné au cours inférieur ont paru depuis nombre d'années. La Commission des Etudes a approuvé le texte d'un autre volume qui vient d'être livré aux élèves et qui était demandé avec instance.

Ce dernier ouvrage doit-il être mis entre les mains des enfants du cours moyen, ou bien doit-on le réservier seulement pour les élèves du cours supérieur selon la décision de la Commission des Etudes ? Ce point de la question a donné lieu